



2020-05-06

**Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau**

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance régulière du mois de mai tenue ce **mercredi 6e jour du mois de mai 2020 à 13 h 00**, sous la forme d'une visioconférence conformément à l'arrêté ministériel émis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le contexte de la pandémie COVID-19 (15 mars 2020), à laquelle sont présents messieurs les conseillers Alain Gamache, maire de la Municipalité de Lochaber Canton, Luc Desjardins, maire de la Municipalité de Ripon, monsieur Gilles Tremblay maire de la Municipalité de Chénéville et Carol Fortier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le secrétaire trésorier adjoint et directeur général adjoint, monsieur Jocelyn Robinson, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, le directeur du Service de développement du territoire, monsieur Marc Carrière, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Marie-Chantale Dallaire, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

ORDRE DU JOUR

1. **Moment de réflexion**
2. **Ouverture de la séance (décision)**
3. **Adoption de l'ordre du jour (décision)**
4. **Adoption du procès-verbal de la séance régulière du Comité administratif tenue le 1^{er} avril 2020 (décision)**
5. **Gestion administrative et humaine**
 - 5.1 **Ressources financières**
 - 5.1.1 Remboursement des dépenses des conseillers (décision)
 - 5.1.2 Approbation des comptes et ratification des chèques émis (ou en cours) par la MRC pour le mois d'avril 2020 (décision)
 - 5.1.3 Ouverture d'un compte bancaire – Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises – (ratification)
 - 5.1.4 Projet de règlement numéro ____-2020 modifiant le Règlement numéro 168-2019 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC de Papineau pour



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

l'année 2020 et de leur paiement par les municipalités membres
– Recommandation de la direction générale (discussions)

- 5.1.5 Affectation pour l'exercice financier 2020 – Parc Industriel Régional Vert de Papineau (PIRVP) – Recommandation de la direction générale (recommandation)
 - 5.1.6 Dépôt du rapport financier trimestriel au 30 avril 2020 (décision)
 - 5.1.7 Révision de la réglementation sur la délégation de pouvoirs au Comité administratif et à la direction générale – Mandat à attribuer à la direction générale (recommandation)
 - 5.1.8 Gestion contractuelle de la MRC de Papineau – Projet de règlement recommandé par la direction générale en vertu du mandat attribué (recommandation)
 - 5.1.9 Renouvellement du contrat de location (bail locatif) avec le Marathon canadien de ski - Recommandation de la direction générale (décision)
 - 5.1.10 Renouvellement de diverses adhésions en loisirs pour l'année 2020 – Autorisation budgétaire (décision)
 - 5.1.11 Contrat de services pour l'entretien paysager du terrain de la MRC - Autorisation (décision)
 - 5.1.12 Renouvellement annuel de la solution d'archivage - Logiciel VEEAM – Autorisation (décision)
 - 5.1.13 Offre de services — Méthode simplifiée taxes indirectes – Raymond Chabot Grant Thornton (décision)
 - 5.1.14 Offre de services – Projet de fibre optique – Opinion fiscale en matière de taxes à la consommation (TPS/TVQ) (décision)
 - 5.1.15 Règlement sur la rémunération des élus – Opinion juridique – Ajustements (information)
- 5.2 Ressources humaines**
- 5.2.1 Calendrier des vacances estivales 2020 du personnel de la MRC (information)
 - 5.2.2 Lancement d'un appel de candidatures pour le poste d'inspecteur en prévention incendie – Contrat de travail à durée déterminée (recommandation)
 - 5.2.3 Service d'ingénierie de la MRC – Octroi d'un contrat à un consultant externe pour le poste d'ingénieur civil (décision)
 - 5.2.4 Entente de services avec la Chambre de commerce Vallée-de-la-Petite-Nation (CCVPN) – Soutien dans le traitement des demandes d'aide financière déposées dans le cadre du Programme d'aide d'urgence pour les petites et moyennes entreprises – Autorisation (décision)
 - 5.2.5 Politique de gestion des ressources humaines pour les responsables de services et les cadres de la MRC – Proposition de modification soumise par madame Julie Desjardins, consultante conformément à la demande du Conseil des maires (recommandation)
- 5.3 Ressources matérielles**
- 5.3.1 Réseau collectif de fibre optique de la MRC - Achats de batteries de support – Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk – Ratification (décision)
- 5.4 Évaluation foncière**
- 5.4.1 Dépôt du tableau relatif aux demandes de révision – Organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRE) (information)
 - 5.4.2 Services professionnels en évaluation foncière en référence aux années 2021 et suivantes – Octroi d'un contrat – Recommandation du Comité d'évaluation foncière de la MRC (recommandation)

6. Gestion stratégique

6.1 Organisation de la MRC

- 6.1.1 **Pandémie COVID-19** - Mesures gouvernementales et état de situation (discussions)
- 6.1.2 Dossiers prioritaires de l'année 2020 - État de situation et révision (discussions)
- 6.1.3 Projet d'annexion de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette – Dépôt de l'étude réalisée par les parties concernées auprès des membres du Conseil des maires (discussions)
- 6.1.4 Organisation du Lac-à-l'épaule prévu avec les membres du Conseil des maires le 21 août 2020 – Proposition de sujets à discuter (décision)
- 6.1.5 Demande d'annexion à la MRC des Laurentides – Municipalité de Lac-des-Plages (discussions)

6.2 Développement du milieu

- 6.2.1 Fonds culturel de Papineau – Volet Patrimoine – Recommandations du Comité consultatif culturel liées à l'appel de projets (recommandation)
- 6.2.2 Fonds culturel de Papineau – Volet Art – Recommandations du Comité consultatif culturel liées à l'appel de projets (recommandation)

6.3 Développement économique

- 6.3.1 Projet « Papineau numérique » - État de situation (discussion)
- 6.3.2 Mise à jour du site internet – « Petite-Nation, La Lièvre » - Autorisation budgétaire (décision)
- 6.3.3 Colonnes Morris – Panneau d'information touristique – Autorisation budgétaire (décision)
- 6.3.4 Achat de photos – Graphiste – Lancement d'une campagne estivale en tourisme (décision)

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

- 6.4.1 Fonds de mise en valeur des Terres publiques intra-municipales (TPI) de la MRC de Papineau
 - 6.4.1.1 Lancement d'un appel de projets liés à l'éducation et à la promotion – Mise en valeur des ressources naturelles (décision)
 - 6.4.1.2 Préparation d'un plan d'affaires – Parc Régional Bowman – Autorisation budgétaire (décision)
- 6.4.2 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) géré par la MRC de Papineau
 - 6.4.2.1 Appel de projets 2020-2021 – Recommandation du Comité Forêt (décision)
 - 6.4.2.2 Dépôt du registre annuel des projets 2019-2020 - Approbation (décision)
- 6.4.3 Projet de « création » d'une base de données cartographique relatif aux détenteurs de baux de villégiature sur terres publiques et des propriétaires de terrains adjacents aux terres du domaine de l'état de la MRC de Papineau – Octroi d'un contrat à la firme Hotdog Trio pour services professionnels et la location d'un serveur informatique (décision)

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

- 6.5.1 Programme « Services d'urgence en milieu isolé » (SUMI) - Acquisition de panneaux de signalisation – Autorisation budgétaire (décision)



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

6.5.2 Protocole d'entente avec Prévention César – Projet de sensibilisation au cannabis en relation avec le programme de subvention lié à la légalisation du cannabis (information)

6.6 Transport

7. Correspondance

8. Diverses demandes d'appui

9. Calendrier des rencontres

9.1 Dépôt du calendrier des rencontres des mois de mai à décembre 2020 (information)

9.2 Guignolée des élus 2020 – Orientation à privilégier dans un contexte de pandémie COVID-19 (discussion)

9.3 Déroulement de la soirée prévue lors de la séance du Conseil des maires prévue le 20 mai 2020 (information)

10. Sujets divers

11. Période de questions et propos des membres

12. Levée de la séance (décision)

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2020-05-127

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-2020-05-128

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

L'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE
LE 1^{er} AVRIL 2020**

CA-2020-05-129

ATTENDU le procès-verbal de la séance régulière tenue le 1^{er} avril 2020 soit déposé
au cahier des membres à titre d'information ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le procès-verbal de la séance régulière tenue le 1^{er} avril 2020 soit adopté tel que rédigé et consigné aux archives de la MRC de Papineau.

Adoptée.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE

5.1 Ressources financières

5.1.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILLERS

CA 2020-05-130

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Conformément à l'article 3 du règlement 023-84, les dépenses ci-après énumérées, réellement encourues par les conseillers soient remboursées, à savoir :

Benoit Lauzon	Divers déplacements (CM extraordinaires, banque alimentaire, hommage à Mme Paulette Lalande)	94.47 \$
---------------	--	----------

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.2 APPROBATION DES COMPTES ET RATIFICATION DES CHÈQUES ÉMIS (OU EN COURS) PAR LA MRC POUR LE MOIS D'AVRIL 2020

CA-2020-05-131

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

La liste des chèques du mois d'avril, soit les numéros 22711 à 22756 totalisant un montant de 358 890.88 \$ et les prélèvements numéros 1223 à 1252 totalisant un montant de 192 253.90 \$ ainsi que les salaires pour le mois d'avril 2020 soient et sont adoptés, à savoir :



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Salaires au	28 mars 2020	15 109.38 \$
Salaires au	4 avril 2020	14 945.93 \$
Salaires au	11 avril 2020	15 555.19 \$
Salaires au	18 avril 2020	14 717.07 \$
Salaires au	25 avril 2020	17 950.40 \$
Salaires des élus – avril 2020		17 627.97 \$
Total des salaires		95 905.94 \$
Comptes fournisseurs (chèques)		358 890.88 \$
Comptes fournisseurs (prélèvements)		192 253.90 \$
TOTAL DES COMPTES ET CHÈQUES		551 144.78 \$

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

5.1.3 OUVERTURE D'UN COMPTE BANCAIRE – PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (COVID-19) - RATIFICATION

CA-2020-05-132

ATTENDU la résolution numéro CA-2020-04-118, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 1^{er} avril 2020, laquelle recommande la création d'un Fonds d'urgence dédié aux entreprises du territoire notamment en lien avec les effets collatéraux de la pandémie du Coronavirus (COVID-19);

ATTENDU que le gouvernement du Québec a annoncé le 3 avril dernier un programme pour aider les entreprises admissibles qui éprouvent des difficultés financières en lien avec la COVID-19, lequel est intitulé « Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19) »;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a mandaté les MRC pour mettre en œuvre ledit programme sur leur territoire;

ATTENDU la résolution numéro 2020-04-059, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 8 avril 2020, autorisant la signature de l'entente proposée par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MÉI) dans le but d'assurer la gestion du Programme d'aide d'urgence pour les petites et les moyennes entreprises (COVID-19);

ATTENDU que les remboursements des sommes prêtées en vertu de ce programme pourraient s'échelonner jusqu'en 2030;

ATTENDU qu'il est jugé opportun de procéder à l'ouverture d'un compte auprès de notre institution financière afin de faciliter la gestion de ce programme, de respecter le protocole signé et de procéder aux redditions de comptes;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif ratifie l'ouverture d'un compte dédié à la gestion du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19) annoncé par le MÉI auprès de la Caisse Desjardins de la Petite-Nation;



QUE :

Monsieur Benoit Lauzon, Préfet et madame Roxanne Lauzon, secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.1.4 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO XXX-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 168-2019 PRÉVOYANT LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS DES DÉPENSES DE LA MRC DE PAPINEAU POUR L'ANNÉE 2020 ET DE LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS MEMBRES (DISCUSSIONS)

En relation avec les discussions tenues lors d'une séance du Comité administratif antérieure concernant les mesures financières à prendre en raison de la pandémie COVID-19, madame Roxanne Lauzon, directrice générale et secrétaire-trésorière, et monsieur Jocelyn Robinson, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, présentent le contenu du projet de règlement proposé visant la modification du règlement numéro 168-2019 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC de Papineau pour l'année 2020 et de leur paiement par les municipalités membres.

Cette modification consiste à abolir les pénalités (intérêts annuels) conformément à l'article 205.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Les membres du Comité administratif conviennent de déposer ledit projet de règlement à la prochaine séance du Conseil des maires prévue le 20 mai prochain pour considération.

5.1.5 AFFECTATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020- PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL VERT DE PAPINEAU (PIRVP)- RECOMMANDATION DE LA DIRECTION

CA-2020-05-133

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2020 confirmant les orientations et les lignes directrices à suivre pour l'année 2020 (résolutions numéro 2019-11-196, 2019-11-197 et 2019-11-198);

ATTENDU qu'en vertu du règlement d'emprunt numéro 141-2014 de la Municipalité régionale de comté de Papineau, il y a lieu de recommander l'affectation de la quote-part pour le Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) au montant de 65 000.04 \$, lequel est dédié au remboursement de la dette de la régie intermunicipale liée au PIRVP;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif recommandent au Conseil des maires d'autoriser l'affectation de la quote-part du PIRVP au montant de 65 000.04 \$, lequel est dédié au remboursement de la dette de la régie intermunicipale liée au PIRVP;

QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 20 mai 2020;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

**5.1.6 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER AU 30 AVRIL 2020 –
AUTORISATION (DÉCISION)**

CA-2020-05-134

ATTENDU l'analyse des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2020 soumise au Comité administratif par la secrétaire-trésorière et directrice générale;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Ladite analyse soit et est acceptée sous réserve de modification lors de la vérification des livres;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

**5.1.7 RÉVISION DE LA RÉGLEMENTATION SUR LA DÉLÉGATION DE
POUVOIRS AU COMITÉ ADMINISTRATIF ET À LA DIRECTION
GÉNÉRALE – MANDAT À ATTRIBUER À LA DIRECTION GÉNÉRALE
(RECOMMANDATION)**

CA-2020-05-135

ATTENDU l'adoption du Règlement numéro 065-2004 lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 mai 2004 en vertu de 124 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU le règlement numéro 066-2004, adopté lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 mai 2004, relatif à la délégation de pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats de la part du Conseil de la MRC de Papineau à la secrétaire-trésorière, directrice générale;

ATTENDU que ces règlements n'ont pas été actualisés depuis leur adoption le 19 mai 2004, et que conséquemment, le Comité administratif de la MRC propose au Conseil des maires de réviser le contenu desdits règlements;

ATTENDU que cette démarche est prévue à la planification des projets prioritaires du Comité administratif pour l'exercice 2020;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires la révision du règlement numéro 065-2004 relatif à la délégation de certaines compétences au Comité administratif de la MRC de Papineau ainsi que le règlement numéro 066-2004 relatif à la délégation de pouvoirs confiés à la secrétaire-trésorière, directrice générale afin, notamment, de les actualiser et d'accroître l'efficacité des opérations courantes ;

QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour d'une séance ultérieure du Conseil des maires pour considération;

ET QUE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.



Adoptée.

5.1.8 GESTION CONTRACTUELLE DE LA MRC DE PAPINEAU – PROJET DE RÈGLEMENT RECOMMANDÉ PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE EN VERTU DU MANDAT ATTRIBUÉ (RECOMMANDATION)

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du document. Madame Roxanne Lauzon, directrice générale et secrétaire-trésorière explique les différents articles du projet de règlement. Les membres du Comité administratif conviennent qu'un avis de motion et un projet de règlement seront déposés à la séance du Conseil des maires tenue le 20 mai 2020 pour considération.

5.1.9 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE LOCATION (BAIL LOCATIF) AVEC LE MARATHON CANADIEN DE SKI – RECOMMANDATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE (RECOMMANDATION) –

Ce sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 3 juin 2020.

5.1.10 RENOUELEMENT DE DIVERSES ADHÉSIONS EN LOISIRS POUR L'ANNÉE 2020 – AUTORISATION BUDGÉTAIRE

CA-2020-05-136

ATTENDU l'avis de renouvellement de l'adhésion annuelle à la Corporation des loisirs de Papineau (CLP) au montant de 60 \$, incluant les taxes applicables;

ATTENDU l'avis de renouvellement de la cotisation annuelle de Loisir Sport Outaouais au montant de 71,28 \$, incluant les taxes applicables;

ATTENDU que ces adhésions annuelles sont prévues au budget d'exploitation 2020 de la MRC;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise les frais associés à l'adhésion annuelle à la Corporation des loisirs de Papineau (CLP) et à Loisir Sport Outaouais, au montant respectif de 60 \$ et de 71,28 \$, incluant les taxes applicables;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à payer lesdites adhésions qui seront financées à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC, au poste budgétaire 02 19000 494.

Adoptée.

5.1.11 CONTRAT DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN PAYSAGER DU TERRAIN DE LA MRC – AUTORISATION

CA-2020-05-137

ATTENDU qu'il y a lieu de pourvoir à l'entretien paysager de l'édifice Henri-Bourassa (siège social de la MRC de Papineau);

ATTENDU l'offre de services de madame Jésabelle Dicaire, soumise en avril 2020, au montant total de 2 684,67 \$, incluant les taxes, pour la période du 1^{er} mai à la mi-novembre 2020;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU que l'offre n'inclut pas l'amélioration des plates-bandes qui doit être effectuée au cours de la présente année;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte l'offre de services de madame Jésabelle Dicaire au montant total de 2 684.67 \$, incluant les taxes, pour réaliser l'entretien paysager du terrain de l'édifice Henri-Bourassa et, par le fait même, autorise madame Dicaire à réaliser les travaux selon les termes et les conditions prévues dans ladite offre de services soumis en avril 2020, et ce, du 1^{er} mai jusqu'à la mi-novembre 2020;

QU' :

Un montant supplémentaire maximal de 500 \$ soit réservé pour l'amélioration des plates-bandes et du terrain actuel;

QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour convenir d'une entente de services avec madame Dicaire pour l'amélioration et l'entretien des plates-bandes ainsi que l'aménagement paysager;

QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Papineau, tous les documents se rattachant à ce dossier, notamment, l'entente de services à conclure;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire 02 13000 522;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale ainsi que le coordonnateur en sécurité publique soient et sont mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

**5.1.12 RENOUELEMENT ANNUEL DE LA SOLUTION D'ARCHIVAGE –
LOGICIEL VEEAM – AUTORISATION**

CA-2020-05-138

ATTENDU que la MRC dispose de plusieurs serveurs virtuels contrôlés par le logiciel VEEAM et que la licence associée à ce logiciel doit être renouvelée pour une année ;

ATTENDU la proposition du Groupe DL Solutions informatiques en date du 20 avril 2020 pour le renouvellement de la licence au montant de 349 \$, excluant les taxes ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le renouvellement de la solution d'archivage VEEAM auprès du Groupe DL Solutions informatiques au montant de 349 \$, excluant les taxes pour une année;

QUE :

Cette dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC de Papineau au poste budgétaire 02 65903 490 ;



ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.13 OFFRE DE SERVICES — MÉTHODE SIMPLIFIÉE DES TAXES INDIRECTES – RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON (RCGT)

CA-2020-05-139

ATTENDU l'harmonisation de la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) au cours des dernières années;

ATTENDU que la MRC de Papineau doit réviser sa méthode de traitement des taxes afin de la rendre conforme aux nouvelles dispositions législatives;

ATTENDU que la MRC de Papineau pourrait être admissible à la méthode simplifiée pour la réclamation de ses remboursements partiels de TPS et TVQ;

ATTENDU l'offre de services reçue le 27 avril 2020 de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, au montant de 2 500 \$ (frais d'administration de 5 % et taxes en sus);

ATTENDU que cette offre permettra à la MRC d'être autonome et de calculer elle-même ses remboursements additionnels pour les demandes futures, notamment à partir d'un fichier Excel personnalisé et automatisé de calcul de la méthode simplifiée, lequel sera validé par ladite firme;

ATTENDU que cette offre inclut également une formation au personnel désigné pour la préparation de la réclamation du deuxième trimestre de l'année financière 2020;

ATTENDU que cette méthode permettrait à la MRC de réclamer des remboursements additionnels de TPS/TVQ de 4 000 \$ à 6 000 \$ par année;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte l'offre de services soumise le 27 avril 2020 par la firme Raymond Chabot Grant Thornton en relation avec l'intégration de la méthode simplifiée pour la réclamation des remboursements partiels de TPS et de TVQ de la MRC;

QUE :

Cette dépense, représentant un montant de 2 500 \$, excluant les frais d'administration (5%) et les taxes applicables, soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire 02 13000 413;

ET QUE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.14 OFFRE DE SERVICES – PROJET DE FIBRE OPTIQUE – OPTION FISCALE EN MATIÈRE DE TAXES À LA CONSOMMATION (TPS/TVQ) (DÉCISION)



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure du Comité administratif.

5.1.15 RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS – OPINION JURIDIQUE – AJUSTEMENTS (INFORMATION)

En relation avec les demandes exprimées antérieurement concernant la rémunération des élus, madame Roxanne Lauzon, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait part aux membres du Comité administratif des recommandations obtenues quant aux options à considérer concernant la rémunération d'un représentant d'une municipalité locale.

5.2 Ressources humaines

5.2.1 CALENDRIER DES VACANCES ESTIVALES 2020 DU PERSONNEL DE LA MRC (INFORMATION)

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des vacances estivales 2020 du personnel de la MRC. Ils conviennent que des modifications pourront lui être apportées en raison de la pandémie COVID-19 conformément à l'article 24.08 de la convention collective de la MRC.

5.2.2 LANCEMENT D'UN APPEL DE CANDIDATURES POUR LE POSTE D'INSPECTEUR EN PRÉVENTION INCENDIE – CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE DÉTERMINÉE (RECOMMANDATION)

Ce sujet est prévu à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 13 mai 2020.

5.2.3 SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC - OCTROI D'UN CONTRAT À UN CONSULTANT EXTERNE POUR LE POSTE D'INGÉNIEUR CIVIL (DÉCISION)

CA-2020-05-140

ATTENDU la résolution numéro 2012-08-135, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 22 août 2012, prévoyant la création d'un Service d'ingénierie (ci-après le Service) à la MRC de Papineau;

ATTENDU les résolutions numéro 2019-11-196, 2019-11-197 et 2019-11-198, adoptées lors de la séance du Conseil des maires tenue le 27 novembre 2019, approuvant le budget 2020 de la MRC de Papineau;

ATTENDU la résolution numéro 2019-01-005, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 23 janvier 2019, approuvant la structure administrative révisée de la MRC de Papineau ;

ATTENDU le départ en congé de maternité de l'ingénieure civile de la MRC de Papineau en mai 2020 ;

ATTENDU qu'il est impératif de remplacer ce départ temporaire afin d'assurer le suivi des dossiers en cours ainsi que l'offre de services prévue et destinée aux municipalités locales du territoire ;

ATTENDU les résolutions numéro CA-2020-01-014 et CA-2020-02-055, adoptées lors des séances du Comité administratif tenues les 8 janvier et 5 février 2020, autorisant le lancement d'appels de candidatures pour combler le poste de technicien civil et d'ingénieur civil respectivement ;

ATTENDU que la MRC de Papineau n'a reçu aucun CV répondant aux exigences de la MRC de Papineau à la suite de l'appel de candidatures effectué pour combler le poste d'ingénieur civil ;



ATTENDU la résolution numéro CA-2020-04-113, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 1^{er} avril 2020, autorisant l'embauche de monsieur Alexandre Beaulieu à titre de technicien en génie civil ;

ATTENDU que, malgré l'embauche d'un technicien civil, la MRC de Papineau a besoin des services professionnels d'un ingénieur civil à raison de quelques heures par semaine jusqu'à la fin de l'année 2020, notamment pour superviser les travaux d'ingénierie initiés et prévus et assurer un service de qualité aux municipalités conformément aux décisions prises dans le cadre du budget 2020 de la MRC de Papineau ;

ATTENDU que les coûts associés aux services professionnels d'ingénierie requis pour assurer le Service d'ingénierie de la MRC au cours de l'année 2020 sont estimés à moins de 25 000 \$;

ATTENDU que la MRC de Papineau a envoyé une demande de prix par courriel à deux consultants le 29 avril 2020 en vue de l'octroi d'un contrat de services;

ATTENDU que la MRC de Papineau a reçu 1 offre jugée conforme avant le lundi 4 mai à 16h00 ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE:

Les membres du Comité administratif octroient le contrat de services professionnels visant la coordination du Service d'ingénierie et des projets actifs à monsieur Normand Chevalier, consultant, conformément à la soumission déposée le 29 avril 2020 ;

QUE :

La dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02 39500 412 ;

ET QUE:

Le Préfet et le secrétaire-trésorier et directeur général soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

p.j : Demande de prix signée
Annexe B – Suivi de projets au 16 avril 2020

5.2.4 ENTENTE DE SERVICES AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE VALLÉE-DE-LA-PETITE-NATION (CCVPN) – SOUTIEN DANS LE TRAITEMENT DES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE DÉPOSÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE POUR LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES – AUTORISATION

CA-2020-05-141

ATTENDU que la pandémie COVID-19 sévit actuellement à travers le monde et les nombreuses conséquences économiques qui en découlent ;

ATTENDU que les MRC ont reçu le mandat du gouvernement du Québec, de mettre en œuvre le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- ATTENDU que le Service de développement du territoire est l'interlocuteur privilégié auprès des entreprises de la MRC pour les accompagner, les conseiller tout au long de la crise économique actuelle ;
- ATTENDU qu'il est nécessaire de répondre rapidement et efficacement aux entrepreneurs et travailleurs autonomes qui manifestent leurs besoins et leurs demandes;
- ATTENDU qu'en raison de la surcharge de travail qu'apporte la gestion de programmes pour certains membres de l'équipe en lien avec la pandémie COVID-19 ;
- ATTENDU l'offre de services reçue le 30 avril 2020 de la Chambre de commerce Vallée-de-la-Petite-Nation en relation avec l'analyse de différents dossiers d'affaires;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

L'offre de services reçue le 30 avril 2020 de la Chambre de commerce Vallée-de-la-Petite-Nation soit acceptée afin d'appuyer le Service de développement du territoire de la MRC de Papineau dans l'analyse de différents dossiers d'affaires soumis dans le cadre des différents programmes mis à la disposition des entreprises du territoire;

QUE :

Cette dépense, représentant une somme maximale de 10 000 \$, incluant les taxes, soit financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC de Papineau au poste budgétaire 02 62200 412;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.2.5 ADDENDA À LA POLITIQUE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES POUR LES RESPONSABLES DE SERVICES ET LES CADRES DE LA MRC PROPOSITION DE MODIFICATION SOUMISE PAR MADAME JULIE DESJARDINS, CONSULTANTE CONFORMÉMENT À LA DEMANDE DU CONSEIL DES MAIRES (RECOMMANDATION)

CA-2020-05-142

- ATTENDU la résolution numéro 2015-12-224, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 décembre 2015, adoptant le Manuel des politiques en matière de gestion des ressources humaines révisé de la MRC;
- ATTENDU la résolution numéro 2018-12-230, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 décembre 2018, relative à la conclusion de la première convention collective de la MRC de Papineau;
- ATTENDU la résolution numéro CA-2019-06-205, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 4 juin 2019, octroyant un contrat à la firme Julie Desjardins, consultante en ressources humaines, afin de procéder à la révision du Manuel des politiques en matière de gestion des ressources humaines pour les employés non-syndiqués et les cadres;
- ATTENDU la résolution numéro CA-2019-11-330, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 6 novembre 2019, laquelle recommande au

Conseil des maires l'adoption de la Politique en gestion des ressources humaines de la MRC pour les responsables de services et les cadres préparée par madame Julie Desjardins;

ATTENDU la présentation de ladite politique effectuée auprès des membres du Conseil des maires le 22 janvier 2020 et la demande formulée par ledit Conseil concernant l'ajout d'un addenda afin d'intégrer une modification à ladite politique quant à l'augmentation salariale annuelle ;

ATTENDU la résolution numéro 2020-01-004, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 22 janvier 2020, relative à l'adoption de la Politique de gestion des ressources humaines pour les responsables de service et les cadres de la MRC ;

ATTENDU les discussions tenues dans le cadre de la présente séance concernant le texte proposé par madame Julie Desjardins, consultante et les modifications convenues ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif recommandent au Conseil des maires l'addenda à la Politique en gestion des ressources humaines de la MRC pour les responsables de services et les cadres proposé par madame Julie Desjardins, consultante et modifiée dans le cadre de la présente séance conformément aux discussions tenues lors de la séance du Conseil des maires le 22 janvier 2020;

QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 20 mai 2020 pour considération;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.3 Ressources matérielles

5.3.1. RÉSEAU COLLECTIF DE FIBRE OPTIQUE DE LA MRC – ACHATS DE BATTERIES DE SUPPORT – MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉMILE-DE-SUFFOLK - RATIFICATION (DÉCISION)

CA-2020-05-143

ATTENDU la résolution numéro 2005-02-26, adoptée lors de la séance du Conseil tenue le 16 février 2005, déclarant la compétence de la MRC relativement à l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau de télécommunications à large bande passante;

ATTENDU que les équipements du réseau collectif de fibre optique installés au bureau de la Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk représentent un lien principal du réseau de radiocommunication lié au service de répartition des appels d'urgence 911 pour la partie nord-est du territoire ;

ATTENDU que le système de batteries situé dans la Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk a été installé en 2010 et qu'il a démontré des signes de défectuosité par l'émission de gaz CO² dans le bâtiment de la Municipalité ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU l'urgence de procéder à son remplacement afin de protéger le personnel et d'assurer le maintien du réseau de radiocommunication lié à la répartition des appels d'urgence 9-1-1 ;

ATTENDU l'offre soumise par Groupe DL Solutions informatiques le 1^{er} avril 2020 pour le remplacement de l'ensemble du système (unité de contrôle et unité de soutien secondaire) au montant de 2 559.98 \$, excluant les taxes ;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif ratifie l'achat de batteries de support et d'unités de contrôle auprès du Groupe DL solutions informatiques, au montant de 2 559.98 \$, excluant les taxes, afin de remplacer le système de batteries situé au bureau de la Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk relié au réseau collectif de fibre optique de la MRC ;

QUE :

Cette dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC de Papineau au poste budgétaire 02 62400 524 ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.4 Évaluation foncière

5.4.1 DÉPÔT DU TABLEAU RELATIF AUX DEMANDES DE RÉVISION – ORGANISME MUNICIPAL RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION (OMRÉ)

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du tableau relatif au dépôt des demandes de révision auprès de l'Organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRE). Madame Roxanne Lauzon, directrice générale et secrétaire-trésorière explique aux membres que la firme Servitech traite actuellement les dernières demandes soumises. Le tableau actualisé sera déposé à la séance du Comité administratif prévue le 3 juin prochain.

5.4.2 SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE EN RÉFÉRENCE AUX ANNÉES 2021 ET SUIVANTES – OCTROI D'UN CONTRAT – RECOMMANDATION DU COMITÉ D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MRC (RECOMMANDATION)

CA-2020-05-144

ATTENDU que conformément à la *Loi sur la fiscalité municipale*, une MRC doit préparer les rôles d'évaluation foncière des municipalités locales situées sur son territoire;

ATTENDU la résolution numéro 2014-08-125, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 août 2014, octroyant le contrat de services professionnels en évaluation foncière 2015-2020 à la firme Servitech Inc. conformément à la recommandation du Comité d'évaluation, aux lettres fournies par ladite firme le 16 juin 2014 et le 29 juillet 2014, lequel se termine le 31 décembre 2020;

ATTENDU les discussions tenues au cours des rencontres du Comité d'évaluation foncière de la MRC, du Comité administratif et du Conseil des maires au cours des derniers mois concernant le processus d'octroi de contrat de

services professionnels en évaluation foncière en référence aux années 2021 et suivantes;

ATTENDU la rencontre du Comité d'évaluation foncière de la MRC tenue avec la directrice générale de la Coopérative d'information municipale associée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), madame Sylvie Harvey, le 8 avril 2020;

ATTENDU la recommandation émise par le Comité d'évaluation foncière de la MRC concernant le lancement du processus d'octroi d'un contrat de services professionnels en évaluation foncière sous la formule « Clé en main »;

ATTENDU l'offre de services déposée par la Coopérative d'information municipale associée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) le 4 mai 2020 concernant un service d'accompagnement dans le cadre de la préparation du document d'appel d'offres ;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif mandate la direction générale pour préparer un document d'appel d'offres afin d'entamer le processus d'octroi d'un contrat de services professionnels en évaluation foncière en référence aux années 2021 et suivantes;

QUE :

Le Comité administratif accepte l'offre de services de la Coopérative d'information municipale associée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) afin de recourir à un service d'accompagnement dans le cadre de la préparation du document d'appel d'offres, laquelle représente un montant de 500 \$, excluant les taxes;

QUE :

La dépense associée au mandat confié à ladite coopérative soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 16000 900;

QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil des maires prévue le 20 mai 2020 en vue de l'autorisation du lancement de l'appel d'offres;

ET QUE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

6. GESTION STRATÉGIQUE

6.1 Organisation de la MRC

6.1.1 PANDÉMIE COVID-19 - MESURES GOUVERNEMENTALES ET ÉTAT DE SITUATION (INFORMATION)

6.1.1.1 DISTANCIATION

Madame Roxanne Lauzon dresse un résumé des mesures gouvernementales en lien avec la pandémie COVID-19. Considérant le contexte actuel, les membres du Comité administratif conviennent de maintenir les mesures en place par la MRC jusqu'au 31 mai 2020. Les membres du Comité administratif conviennent également que les rencontres des différentes instances de la MRC auront lieu par vidéoconférence jusqu'à nouvel ordre. Madame Lauzon souligne également qu'un état de situation concernant la pandémie COVID-19 et son impact sur la MRC sera déposé ultérieurement.



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Monsieur Marc Carrière, directeur du Service du développement du territoire, dresse un résumé sur les mesures d'aide d'urgence mise en place par la MRC auprès des entreprises du territoire.

6.1.2 DOSSIERS PRIORITAIRES DE L'ANNÉE 2020 – ÉTAT DE SITUATION ET RÉVISION (DISCUSSIONS)

Madame Roxanne Lauzon dresse un état de situation sur les dossiers prioritaires 2020 du Comité administratif en relation avec le contexte de la pandémie COVID-19.

6.1.3 PROJET D'ANNEXION DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE – DÉPÔT DE L'ÉTUDE RÉALISÉE PAR LES PARTIES CONCERNÉES AUPRÈS DES MEMBRES DU CONSEIL DES MAIRES (DISCUSSIONS)

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure du Comité administratif.

6.1.4 ORGANISATION DU LAC-À-L'ÉPAULE PRÉVU AVEC LES MEMBRES DU CONSEIL DES MAIRES LE 21 AOÛT 2020 – PROPOSITION DE SUJETS À DISCUTER

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure du Comité administratif.

6.1.5 DEMANDE D'ANNEXION À LA MRC DES LAURENTIDES – MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES (DISCUSSIONS)

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure du Comité administratif.

6.2 Développement du milieu

6.2.1 FONDS CULTUREL DE PAPINEAU – VOLET PATRIMOINE – RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL –

CA-2020-05-145

ATTENDU la résolution numéro 2017-05-078, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 juillet 2017, approuvant le plan d'action 2018-2020 de l'entente de développement culturel (EDC) conclue avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC), lequel plan d'action prévoit un montant 8 000 \$ pour le volet patrimoine de l'appel de projets 2020 du Fonds culturel de Papineau;

ATTENDU que cinq (5) projets ont été déposés dans le cadre du Fonds culturel, volet patrimoine de l'appel de projets se terminant le 1^{er} avril 2020 ;

ATTENDU que les membres du Comité consultatif culturel (CCC) et le représentant du ministère de la Culture et des Communications ont évalué les projets en fonction des cinq (5) critères d'évaluation suivants :

- Les retombées du projet pour le milieu et les citoyens ;
- Le réalisme des prévisions budgétaires et de l'échéancier de réalisation ;
- La capacité du promoteur à réaliser le projet ;
- L'effort de diversification des sources de financement et de création de partenariat ;
- L'effet structurant du projet pour le promoteur (organisme ou municipalité).

ATTENDU que le CCC recommande au Comité administratif d'attribuer les fonds disponibles pour cet appel de projets, tel que présenté à l'annexe 1 de la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'attribuer les subventions en provenance du Fonds culturel de la MRC, volet patrimoine, totalisant une somme de 8 000 \$ aux quatre (4) projets s'étant qualifiés, et ce, conformément à la recommandation du CCC tel que présentée à l'annexe 1;

QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil des maires prévue le 20 mai 2020 pour considération;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente décision.

Adoptée.

6.2.2 FONDS CULTUREL DE PAPINEAU – VOLET ART – RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF LIÉES À L'APPEL DE PROJETS (RECOMMANDATION)

CA-2020-05-146

ATTENDU la résolution numéro 2017-05-078, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 juillet 2017, approuvant le plan d'action 2018-2020 de l'entente de développement culturel (EDC) conclue avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC);

ATTENDU la résolution numéro CA-2019-02-073, adoptée lors de la séance ajournée du Comité administratif tenue le 26 février 2019, approuvant la signature d'un avenant à la convention de l'EDC conclue avec le MCC, lequel confirme la majoration de l'aide financière du MCC et prévoit un montant 20 000 \$ pour le volet arts de l'appel de projets 2020 du Fonds culturel de Papineau;

ATTENDU que l'appel de projets a été lancé à la fin du mois de janvier 2020, avant la crise de la pandémie COVID-19;

ATTENDU que les six (6) projets qui ont été déposés dans le cadre du Fonds culturel, volet arts de l'appel de projets se terminant le 31 mars 2020 sont tous associés à la tenue d'événements impliquant des rassemblements « physiques » de personnes;

ATTENDU le contexte de pandémie de la COVID-19 et les consignes de distanciation physique édictées par le gouvernement du Québec, et plus spécifiquement la Direction nationale de la santé publique;

ATTENDU l'importance de ne pas soutenir des projets qui pourraient compromettre les mesures prises pour éviter la propagation du coronavirus et s'assurer que les personnes atteintes reçoivent les soins adéquats;

ATTENDU l'importance d'investir le budget disponible dans le soutien à des projets dont la faisabilité n'est pas compromise par la situation de crise sanitaire;

ATTENDU que le CCC recommande au Comité administratif de la MRC de ne pas soutenir la réalisation de projets qui sont liés à des événements ou des rassemblements « physiques » de personnes en 2020;

ATTENDU que le CCC recommande que la situation soit expliquée aux six (6) promoteurs d'événement ayant soumis un projet dans le cadre de l'appel



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

de projets du 31 mars 2020 et qu'un accompagnement leur soit offert dans le but d'explorer des solutions alternatives;

ATTENDU que le CCC recommande au Comité administratif de la MRC d'autoriser la relance d'un appel de projets pour le volet arts du Fonds culturel Papineau, tenant compte de la situation de crise sanitaire;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'autoriser la reprise de l'appel de projets pour le volet arts du Fonds culturel Papineau afin que des projets dont la réalisation n'est pas menacée par la situation de pandémie puisse être proposés et soutenus;

QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil des maires prévue le 20 mai 2020 pour considération;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente décision.

Adoptée.

6.3 Développement économique

6.3.1 PROJET « PAPINEAU NUMÉRIQUE) – ÉTAT DE SITUATION

CA-2020-05-147

ATTENDU la résolution numéro 2005-02-26, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 février 2005, déclarant la compétence de la MRC relativement à l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau de télécommunications à large bande passante ;

ATTENDU que la demande d'aide financière dans le cadre du programme fédéral « Brancher pour innover » et du programme provincial « Québec branché » déposée pour le projet Fibre à la maison a été acceptée et les protocoles d'entente ont été signés ;

ATTENDU que le déploiement d'un tel projet nécessite une expertise spécifique dans la gestion de ce dernier (bureau de projet) ;

ATTENDU que le mandat d'un bureau de projet consiste à assurer l'administration et la supervision du projet, notamment quant au budget prévu, au respect des échéanciers et à la reddition de comptes auprès des instances gouvernementales ;

ATTENDU la résolution numéro 2019-08-156, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 août 2019, autorisant le lancement d'un appel d'offres visant la gestion du projet « Fibre Papineau » (bureau de projet) dans le cadre du développement du réseau de fibre optique de la MRC de Papineau ;

ATTENDU la résolution numéro 2019-12-244, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 décembre 2019, octroyant le contrat de services professionnels visant la gestion du projet « Papineau Numérique » (bureau de projet) dans le cadre du développement du réseau de fibre optique de la MRC de Papineau à la firme BC2 tactique, le tout en



conformité avec la Politique de gestion contractuelle de la MRC et le document d'appel d'offres numéro AP-2019-08-004 ;

ATTENDU le règlement numéro 169-2020, adopté lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 mars 2020, déléguant des pouvoirs au Comité administratif dans le cadre de la réalisation du projet « Papineau Numérique », phase I ;

ATTENDU la facture numéro 002004 datée du 30 avril 2020, de la firme BC2 Tactique inc., représentant un montant de 42 893.89 \$, incluant les taxes applicables, concernant les interventions réalisées au mois d'avril 2020 ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le paiement de la facture numéro 002004 de la firme BC2 Tactique inc, représentant une somme de 42 893.89 \$, incluant les taxes applicables, pour couvrir les honoraires associés aux interventions réalisées au mois d'avril 2020 dans le cadre de la réalisation du projet « Papineau Numérique », phase I ;

QUE :

La dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire numéro 23 07000 300;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

6.3.2 MISE À JOUR DU SITE INTERNET – « PETITE-NATION, LA LIÈVRE » - AUTORISATION BUDGÉTAIRE (DÉCISION)

CA-2020-05-148

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau;

ATTENDU la résolution numéro 2018-12-235, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 décembre 2018, approuvant la stratégie identitaire et promotionnelle touristique de la MRC de Papineau;

ATTENDU la résolution numéro 2018-12-236, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 décembre 2018, approuvant le plan d'action découlant de la Stratégie identitaire et promotionnelle touristique de la MRC de Papineau;

ATTENDU que conformément à ladite stratégie, il est primordial d'avoir un site Internet touristique représentant la MRC de Papineau et les différents attraits du territoire;

ATTENDU qu'aucune mise à jour des extensions du site touristique « petitenatinolievre.qc.ca » n'a été réalisée ces dernières années et que de nombreux virus ont été détectés;

ATTENDU qu'il y a lieu d'offrir à l'agente de développement touristique une formation afin de pouvoir procéder à différentes mises à jour des informations et d'assurer l'actualisation dudit site sur une base régulière;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU que des demandes de prix ont été envoyées à quatre (4) entreprises spécialisées en conception de Site Web et que la MRC de Papineau a reçu quatre (4) soumissions;

ATTENDU la recommandation émise par le Service de développement du territoire de la MRC quant à l'octroi de contrat visant l'actualisation du site internet et la formation de l'agente de développement touristique à cet égard;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE:

Le Comité administratif autorise l'octroi du contrat à l'entreprise Distancia pour la mise à jour des logiciels du site touristique et la formation de l'agente de développement touristique, au coût maximal de 1500 \$, excluant les taxes applicables;

QUE:

Lesdites dépenses soient et sont autorisées et financées à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC de Papineau au poste budgétaire 02 62008 690;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et est mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**6.3.3 COLONNES MORRIS – PANNEAU D'INFORMATION TOURISTIQUE
– AUTORISATION BUDGÉTAIRE (DÉCISION)**

CA-2020-05-149

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau;

ATTENDU que l'agente de développement touristique a été mandatée pour préparer un plan d'action s'échelonnant sur les trois prochaines années en lien avec l'étude sur la stratégie identitaire et promotionnelle, adoptée par les élus le 19 décembre 2018 comme stipulé dans la résolution 2018-12-235;

ATTENDU que la MRC de Papineau a installé en 2012 des colonnes Morris dans les Municipalités de Fassett, de Montebello, de Papineauville, de Plaisance et de la Ville de Thurso dans le cadre du projet « Revitalisation de la route 148 »;

ATTENDU qu'un panneau d'information touristique identifié par Tourisme Québec est également situé dans la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix ;

ATTENDU la résolution numéro 2018-12-235, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 décembre 2018, approuvant la stratégie identitaire et promotionnelle touristique de la MRC de Papineau;

ATTENDU que les colonnes Morris situées dans les Municipalités de Fassett, de Papineauville et de Plaisance sont défraîchies et doivent être repeintes;

ATTENDU que des demandes de prix ont été envoyées à six (6) entreprises spécialisées dans ce domaine et que la MRC de Papineau a reçu deux (2) soumissions;

ATTENDU la recommandation émise par le Service de développement du territoire de la MRC quant à l'octroi d'un contrat pour les travaux de peinture à réaliser sur les colonnes Morris et le panneau d'information touristique;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE:

Le Comité administratif autorise l'octroi du contrat à l'entreprise MixMidia pour la réalisation des travaux visant l'embellissement des colonnes Morris situées dans les Municipalités de Fassett, de Papineauville et de Plaisance ainsi que du panneau d'information touristique situé dans la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, au coût maximal de 2500 \$, excluant les taxes applicables;

QUE:

Lesdites dépenses soient et sont autorisées et financées à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC de Papineau au poste budgétaire 02 62008 690;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et est mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.4 ACHAT DE PHOTOS ET EMBAUCHE D'UN GRAPHISTE POUR LA CAMPAGNE ESTIVALE

CA-2020-05-150

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau;

ATTENDU que l'agente de développement touristique a été mandatée pour préparer un plan d'action s'échelonnant sur les trois prochaines années en lien avec l'étude sur la stratégie identitaire et promotionnelle, adoptée par les élus le 19 décembre 2018 comme stipulé dans la résolution 2018-12-235;

ATTENDU que certaines des actions proposées dans le plan d'action touristique, adopté le 19 décembre dernier comme le stipule la résolution numéro 2018-12-236, nécessitent des images de bonne qualité;

ATTENDU que des photos du territoire sont nécessaires pour créer du contenu propre à chaque promenade prévue à la stratégie identitaire et promotionnelle touristique;

ATTENDU que des photos sont aussi nécessaires pour alimenter les différents outils promotionnels (site web, publicités, kiosques promotionnels, page Facebook, etc.) ;

ATTENDU que le matériel prévu pour la campagne promotionnelle 2020 doit être révisé en ce qui a trait au graphisme;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le Service de développement de la MRC à acquérir des photos sous différentes formes (ententes, contrats, etc.) afin de créer une banque d'images touristiques, conformément à la recommandation du Comité touristique;

QUE :

Le Comité administratif autorise le Service de développement de la MRC à recourir aux services professionnels en graphisme nécessaire pour la mise à jour de



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

la campagne promotionnelle estivale 2020 et son adaptation à la situation qui prévaut en ce moment avec la pandémie Covid-19 ;

QUE :

Lesdites dépenses associées, représentant un montant maximal de 2 000 \$, excluant les taxes, soient et sont autorisées et financées à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC de Papineau au poste budgétaire 02 62008 690;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

6.4.1 Fonds de mise en valeur des Terres publiques intra-municipales (TPI) de la MRC de Papineau

6.4.1.1 FONDS DE MISE EN VALEUR DES TPI -LANCEMENT D'UN APPEL DE PROJETS POUR DES PROJETS LIÉS À L'ÉDUCATION, À LA PROMOTION ET À LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES NATURELLES

2020-05-151

ATTENDU le Fonds de mise en valeur des terres publiques intra-municipales (TPI) de la MRC de Papineau, dont les revenus proviennent de la gestion foncière et forestière desdites TPI (permis d'acériculture, vente de terrains, permis de tour de télécommunication, vente de bois) ;

ATTENDU qu'en date du 1^{er} mai 2020, la valeur du Fonds de mise en valeur des ressources naturelles TPI de la MRC de Papineau représente une somme de 84 409,94 \$;

ATTENDU la recommandation des membres du Comité forêt, émise lors de sa séance tenue le 23 janvier 2020, consistant à allouer une somme de vingt mille dollars (20 000 \$) pour soutenir des projets ponctuels liés à l'éducation, à la promotion et à la mise en valeur des ressources naturelles, lesquels projets seront sélectionnés, suite à la publication d'un appel de projets sur les médias locaux ;

ATTENDU le « Cahier d'appel de projets lié au Fonds de mise en valeur pour soutenir des projets liés à l'éducation, à la promotion et à la mise en valeur des ressources naturelles 2020 de la MRC de Papineau », lequel est déposé dans le cadre de la présente séance à titre d'information ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif de la MRC recommande au Conseil des maires d'autoriser le lancement d'un appel de projets consistant à allouer une somme de vingt mille dollars (20 000 \$) pour soutenir des projets sur l'éducation, la promotion et la mise en valeur des ressources naturelles, lesquels seront financés à même le Fonds de mise en valeur de la MRC de Papineau;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à la prochaine séance du Conseil des maires prévue le 20 mai 2020 pour considération.

Adoptée.

P.j. : Guide fonds mise en valeur TPI 2020

6.4.1.2 FONDS DE MISE EN VALEUR DES TPI - AUTORISATION D'UNE DÉPENSE DE 6 000 \$ POUR LA CONFECTION D'UN PLAN D'AFFAIRES QUI ACCOMPAGNERA LE PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU PARC RÉGIONAL DE LA FORÊT DE BOWMAN

2020-05-152

ATTENDU le projet d'un parc régional de la forêt de Bowman, un territoire public de près de 700 hectares, en cours de développement, dont les coûts de réalisation de l'ensemble des infrastructures planifiées au plan d'aménagement et de gestion dudit parc sont estimés approximativement à deux (2) millions de dollars;

ATTENDU que le projet d'un parc régional de la forêt de Bowman bénéficie déjà d'une importante aide financière en provenance du Fonds d'aide au rayonnement régional (FARR : 540 000 \$) pour la construction du bâtiment multifonctionnel d'accueil dudit parc;

ATTENDU que la Municipalité de Bowman investira environ 135 000 \$ pour la construction de ce bâtiment multifonctionnel;

ATTENDU la nécessité de préparer un plan d'affaires du projet, lequel complétera le plan d'aménagement et de gestion du parc, et plus particulièrement, les projections financières dudit projet;

ATTENDU que l'élaboration d'un plan d'affaires est nécessaire à l'obtention d'aide financière auprès d'institutions telles que Développement Économique Canada (DEC) et Tourisme Outaouais;

ATTENDU que les coûts de préparation d'un plan d'affaires par un expert-comptable pour un projet tel que celui du parc régional de Bowman sont estimés à 12 000 \$, excluant les taxes applicables;

ATTENDU la recommandation du Comité forêt de la MRC de Papineau, formulée lors de sa séance de ce 23 janvier 2020, laquelle consiste à payer la moitié des frais d'élaboration du plan d'affaires du parc régional de la forêt de Bowman, à même le Fonds de mise en valeurs des Terres Publiques Intramunicipales (TPI) de la MRC de Papineau, conditionnellement à l'implication financière équivalente de la Municipalité de Bowman (6 000 \$, excluant les taxes applicables);

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif de la MRC de Papineau recommande au Conseil des maires d'autoriser une dépense de 6 000 \$, excluant les taxes applicables, financée à même le Fonds de mise en valeur des TPI pour l'élaboration du plan d'affaires du parc régional de la forêt de Bowman, conditionnellement à l'implication financière équivalente de la Municipalité de Bowman (6 000 \$, excluant les taxes applicables);

QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 20 mai 2020 pour considération;

ET QUE :

La secrétaire générale et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

c. c. Monsieur Pierre Labonté, maire de Bowman
p.j. Offre de services, de Madame Nathalie Lapointe, experte - comptable

6.4.2 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) géré par la MRC de Papineau

6.4.2.1 APPEL DE PROJETS 2020-2021 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) – RECOMMANDATION DU COMITÉ FORÊT (DÉCISION)

CA-2020-05-153

ATTENDU le programme d'Aménagement Durable des Forêts (PADF), 2018-2021 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), programme qui vise notamment à soutenir financièrement la réalisation d'interventions forestières ciblées sur terres privées et publiques,

ATTENDU que pour le PADF 2020-2021, la MRC de Papineau dispose d'une enveloppe annuelle de **69 547,60 \$** ;

ATTENDU les recommandations émises par les membres du Comité forêt, lors de sa séance de ce 23 janvier 2020, quant au lancement d'un appel de projets publics pour attribuer les aides financières à des promoteurs, sélectionnés à l'aide de la grille d'analyse jointe à la présente, qui sera complétée par les membres d'un comité restreint composés de membres du Comité forêt de la MRC de Papineau ;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif de la MRC de Papineau mandate l'ingénieur forestier pour procéder au lancement d'un appel de projets, dont la date de dépôt des projets sera le 1^{er} juin 2020. Les projets devront être terminés avant le 31 décembre 2020 ;

QUE :

Les dépenses associées à la diffusion de l'appel de projets soient et sont autorisées et financées à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire 02 62600 993 ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale et l'ingénieur forestier soient et sont mandatés pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

p.j. Formulaire projet PADF 2020
Grille d'analyse PADF 2020
Guide de projet PADF 2020

6.4.2.2 DÉPÔT DU REGISTRE ANNUEL DES PROJETS 2019-2020 – APPROBATION (DÉCISION)

CA-2020-05-154

ATTENDU le programme d'Aménagement Durable des Forêts (PADF), 2018-2021 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), programme qui vise notamment à soutenir financièrement la réalisation d'interventions forestières ciblées sur terres privées et publiques,

ATTENDU que pour le PADF 2020-2021, la MRC de Papineau dispose d'une enveloppe annuelle de 69 547,60 \$;

ATTENDU qu'une des obligations prévues à l'entente de délégation PADF 2018-2021 consiste à compléter un registre annuel des projets, période 2019-2020, lequel est joint à la présente résolution à titre d'annexe ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif de la MRC de Papineau recommande au Conseil des maires le dépôt du registre annuel des projets PADF 2019-2020 auprès de la MRC de Pontiac, le délégataire responsable de la gestion dudit programme ;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil des maires prévue le 20 mai 2020 pour considération.

Adoptée.

p.j. Reddition du registre annuel des projets PADF 2019-2020

c.c. Monsieur Raymond Barrette, MRC de Pontiac

6.4.3 PROJET DE « CRÉATION D'UNE BASE DE DONNÉES CARTOGRAPHIQUE RELATIVE AUX DÉTENTEURS DE BAUX DE VILLÉGIATURE SUR TERRES PUBLIQUES ET DES PROPRIÉTAIRES DE TERRAINS ADJACENTS AUX TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT DE LA MRC DE PAPINEAU – OCTROI D'UN CONTRAT À LA FIRME HOT DOG TRIO POUR SERVICES PROFESSIONNELS ET LA LOCATION D'UN SERVEUR INFORMATIQUE

CA-2020-05-155

ATTENDU le projet de la Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Outaouais (TRGIRTO) visant, notamment à informer les propriétaires et les locataires adjacents aux terres du domaine de l'État sur son existence ainsi que sur les consultations publiques réalisées en lien avec les plans d'aménagements forestiers intégrés et tactiques auxquelles ils peuvent participer, lesquels présentent les secteurs de récolte potentiels sur les terres publiques ;

ATTENDU que la TRGIRTO verse à la MRC de Papineau une subvention n'excédant pas 8 925 \$ pour réaliser le projet en titre, ceci en vertu de l'entente de services conclue entre la MRC de Pontiac et la MRC de Papineau le 2 avril 2019 ;

ATTENDU la résolution numéro CA-2019-12-390, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 10 décembre 2019, autorisant les dépenses associées au dit projet ;

ATTENDU les services professionnels requis afin d'intégrer le formulaire en ligne de consentement sur le site internet de la MRC de Papineau, lequel permettra aux locataires et aux propriétaires intéressés de participer aux consultations publiques liées aux plans d'aménagements forestiers intégrés et tactiques ;

ATTENDU l'offre de services de la firme Hot Dog Trio, au montant de 693 \$, excluant les taxes applicables, pour l'installation du formulaire en ligne décrit précédemment, jointe à la présente résolution à titre d'annexe I ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte l'offre de services transmise par la firme Hot Dog Trio dans le but de permettre la participation en ligne des locataires et des propriétaires adjacents aux terres du domaine de l'État aux consultations publiques liées aux plans d'aménagement forestiers intégrés et tactiques, laquelle représente un montant de 693 \$, excluant les taxes;

QUE :

La dépense associée à l'offre de ladite firme soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 62600 993 ;

ET QUE :

La secrétaire générale et directrice générale soit et est autorisée à signer les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

c. c. : M Marc-André Martin, firme Hot dog trio

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

6.5.1 PROGRAMME « SERVICES D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ » (SUMI) – ACQUISITION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – AUTORISATION BUDGÉTAIRE (DÉCISION)

CA-2020-05-156

ATTENDU qu'en septembre 2017, le ministère de la Sécurité publique (MSP) a mis en place un Programme d'aide financière au bénéfice des municipalités régionales de comté dédié à la mise en place et à l'organisation d'un Service d'urgence en milieu isolé (SUMI), et ce sous trois (3) volets :

- La mise en place d'un plan local d'intervention d'urgence (PLIU);
- L'achat de matériel servant à l'intervention en milieu isolé;
- La prévention et la sensibilisation des usagers de ce type d'activité (promenade en forêt, en sentier hors route, sur l'eau, etc.);

ATTENDU la résolution numéro 2017-09-157, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 20 septembre 2017, autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière concernant l'organisation des services d'urgence en milieu isolé (SUMI);

ATTENDU la lettre reçue du ministère de la Sécurité publique (MSP) le 9 avril 2018, confirmant la subvention accordée à la MRC de Papineau dans le cadre du programme d'aide financière concernant l'organisation des services d'urgence en milieu isolé (SUMI), laquelle représente une somme de 10 000 \$;

ATTENDU la résolution numéro 2019-03-062, adoptée lors d'une séance du Conseil des maires tenue le 13 mars 2019, autorisant la mise en place du plan local d'intervention d'urgence (PLIU), lequel permet d'établir les protocoles nécessaires à la mise en place de Service conformément au cadre de référence sur l'intervention d'urgence hors du réseau routier préparé par l'organisation de la sécurité civile du Québec;



- ATTENDU que la MRC de Papineau a octroyé un contrat à monsieur André Thibault afin d'identifier les réels besoins du territoire en matière de signalisation en référence à la population et aux différents groupes d'adeptes de sports récréatifs se déplaçant dans les sentiers ciblés;
- ATTENDU que suite à l'analyse effectuée par monsieur Thibault concernant les besoins réels en matière de signalisation, ceux-ci se sont avérés supérieurs à l'estimation soumise dans la demande de subvention;
- ATTENDU que le MSP a signifié à la MRC que les frais associés à la signalisation ne pourront être assumés par ledit programme, car ce dernier est maintenant fermé;
- ATTENDU que la MRC de Papineau a reçu un remboursement de 14 748.68 \$ de Bell mobilité en relation avec l'ajustement apporté concernant le service de téléavertisseurs conformément à l'entente conclue entre les parties;
- ATTENDU qu'une demande de prix pour l'acquisition de panneaux de signalisation a été envoyée à différents fournisseurs du territoire de la MRC et de l'extérieur de la région;
- ATTENDU la réception d'une soumission de l'entreprise Signalisation Lévis Inc. en date du 27 avril 2020, au montant de 8 474.45 \$, excluant les taxes, laquelle est jugée conforme et la plus basse parmi celles reçues;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte l'offre de l'entreprise Signalisation Lévis Inc., soumise le 27 avril 2020, pour l'acquisition d'équipements de signalisation, lesquels seront installés sur les sentiers ciblés en relation avec le plan d'intervention local d'urgence en milieu isolé (SUMI);

QUE :

Le Comité administratif autorise une dépense de 8 474.45 \$, excluant les taxes, laquelle sera financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC, ainsi que le remboursement versé par Bell Mobilité (14 748.68 \$) au poste budgétaire numéro 02 29000 419 ;

ET QUE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer le suivi.

Adoptée.

6.5.2 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC PRÉVENTION CÉSAR – PROJET DE SENSIBILISATION AU CANNABIS EN RELATION AVEC LE PROGRAMME DE SUBVENTION LIÉ À LA LÉGALISATION DU CANNABIS (INFORMATION)

Madame Roxanne Lauzon explique brièvement le projet de sensibilisation au cannabis déposé par l'organisme Prévention CÉSAR en collaboration avec la Sûreté du Québec aux membres du Comité administratif. Ce dernier sera déposé auprès de la Commission Sécurité publique de la MRC pour considération.

6.6 Transport

Aucun sujet n'est inscrit à ce point.



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

7. CORRESPONDANCE

Aucun sujet n'est inscrit à ce point.

8. DIVERSES DEMANDES D'APPUI

Aucun sujet n'est inscrit à ce point.

9. CALENDRIER DES RENCONTRES

9.1 DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DES MOIS DE MAI À DÉCEMBRE 2020

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des rencontres des mois de mai à décembre 2020.

9.2 GUIGNOLÉE DES ÉLUS 2020 – ORIENTATION À PRIVILÉGIER DANS UN CONTEXTE DE PANDÉMIE COVID-19 (DISCUSSIONS)

Les membres du Comité administratif jugent opportun de reporter cet événement à l'an prochain en raison de la pandémie COVID-19.

9.3 DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE PRÉVUE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES PRÉVUE LE 20 MAI 2020

En raison de la situation actuelle liée à la pandémie COVID-19, aucune présentation n'est prévue avant la séance du Conseil des maires prévue le 20 mai prochain. Celle-ci débutera à 19h.

10. SUJETS DIVERS

Aucun sujet additionnel n'est traité dans le cadre de la présente séance.

12. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA-2020-05-157

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est ajournée jusqu'au 13 mai prochain à 10h30.

Adoptée.

Benoit Lauzon
Préfet

Roxanne Lauzon
Secrétaire-trésorière et directrice générale

**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**



Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Benoit Lauzon, Préfet